



CENTRE INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

SERVICE de PORTAGE de REPAS à DOMICILE

Fiche d'Inscription

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... Adresse : .....

Antenne du C.I.A.S. : ..... Tel : .....

Personnes à prévenir en cas d'Urgence

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Tel : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Tel : .....

Demande à bénéficier du service de portage de repas à domicile, à compter du.....

**Détermination du prix du repas :**

Rappel du barème

	Condition de ressources	Prix du repas par personne
Personne seule	- de 601,95 € / mois	6,70 €
	de 601,95 à – de 1427 € / mois	7,73 €
	à partir de 1427 € / mois	8,76 €
Couple	- de 1054,36 € / mois	6,70 €
	de 1054,36 à – de 2140 € / mois	7,73 €
	à partir de 2140 € / mois	8,76 €

Ressources mensuelles du demandeur ou du couple : (1)

Monsieur : .....

Le Prix du repas est fixé à ..... €

Madame : .....

(1) joindre une copie de pièce d'identité ainsi que du dernier avis d'imposition ou de non imposition

(2) les repas des samedis et dimanches sont livrés le vendredi et doivent donc être conservés au réfrigérateur

**Fonctionnement du service :**

Chaque semaine, la personne chargée de vous livrer le repas vous demandera de lui communiquer les jours de la semaine suivante auxquels vous souhaitez disposer du service de portage de repas.

Dans le cas où vous ne décommanderiez pas au moins 48 heures à l'avance un repas prévu, celui-ci vous serait facturé.

Le service vous sera facturé mensuellement.

Vous pourrez payer par chèque libellé à « Trésor Public » et les retourner à l'adresse ci-dessous :

C.I.A.S. Val de Gers – 1 Place Carnot – BP 14 – 32260 SEISSAN –

Les paiements en espèces seront acceptés et devront être faits : - au siège du C.I.A.S.

- selon la commune où vous habitez ; à l'antenne du C.I.A.S. dont vous dépendez

**Seules les personnes inscrites peuvent bénéficier du repas servi. Un seul repas par jour et par personnes inscrite sera livré.**